

Monoxyde de carbone et groupes électrogènes : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut notamment être émis par les groupes électrogènes si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- N'installez jamais un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement.

Pour en savoir plus : www.prevention-maison.fr ^[1]

Santé Publique France (SPF)

Source URL: <https://www.valmondois.fr/article/monoxyde-carbone-groupes-electrogenes-comment-prevenir-les-intoxications>

Liens

[1] <http://www.prevention-maison.fr>